

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Que tu sois témoin, victime ou auteur(e) de violence ou d'intimidation, l'important est d'aller chercher de l'aide rapidement.

NOUS SOMMES LÀ POUR TOI !

AS-TU VÉCU UNE SITUATION INCONFORTABLE ?

AS-TU DES REPÈRES POUR T'AIDER ?

QUELLES SONT LES RESSOURCES À TA DISPOSITION ?



Tous les adultes de ton école



Les ressources d'aide externes :

Tel-jeunes

+ Fort (application)



Le Protecteur national de l'élève

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Comment porter plainte si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1** Parles-en à la personne concernée ou à la direction d'école.
- 2** Contacte l'équipe du Responsable du traitement des plaintes via le site Web du CSSPI.
- 3** Communique avec ton Protecteur régional de l'élève.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

N'hésite jamais à en discuter avec un membre du personnel de ton école.

Tu peux également porter plainte directement au Protecteur régional de l'élève, sans passer par d'autres étapes.

Centre
de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île

Québec